



ARRETE MUNICIPAL N° 115/2022

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

OBJET : LIGNE DE CREDIT AU BUDGET ANNEXE – BUDGET EAU

LE MAIRE de la commune de LABENNE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juin 2020 donnant au Maire délégation de pouvoir pour procéder à la réalisation d'emprunts,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation des établissements bancaires,

ARRETE :

ARTICLE 1^{ier} :

La Commune de LABENNE contracte auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE, une ligne de trésorerie de la somme de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS** sur une durée de **1 an** pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Taux d'intérêt annuel : taux ESTER + marge 0,50 %

Commission de non utilisation : 0.25%

Frais de dossier : 250 euros

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté, transmis au contrôle de légalité fera l'objet d'une Décision du Maire communiquée au Conseil Municipal.

Fait à LABENNE le 21 Juillet 2022

LE MAIRE
J.L. DELPUECH

